

Les ONG urgentistes septembre 2006

Tentative de définition des ONG

Une organisation non-gouvernementale (ONG) est un groupe de citoyens volontaires, sans but lucratif, organisé à l'échelle locale, nationale ou internationale. Dans ce dernier cas on parlera d'OING (organisation internationale non-gouvernementale). Une ONG est par nature :

- anarchique : elle existe en dehors de la structure étatique et est issue de l'initiative d'un individu ou d'un groupe se sentant investie d'une mission, mais qui ne peut apporter de preuve de sa représentativité ni de sa légitimité autre que morale.
- militante : elle est amenée à faire pression pour parvenir à ses buts, parfois par des moyens contestataires voire violents.

Les ONG se définissent par leur fonction d'information et d'alerte, d'influence sur les gouvernements et les opinions publiques et pour finir par leurs actions sur le terrain. Ces dernières permettent de plus de classer les ONG en trois catégories : 1) l'humanitaire, le social et l'aide au développement; 2) la défense des droits de l'homme; et 3) la protection de l'environnement.

Les premières ONG sont apparues au XIXe siècle mais ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XXe siècle qu'elles ont véritablement pris leur essor et se sont multipliées. Le terme « ONG » a commencé à être utilisé peu après la Seconde Guerre mondiale et est entré dans le vocabulaire du droit international avec l'art. 71 de la Charte des Nations Unies relatif au Conseil économique et social (ECOSOC): « *Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du Membre intéressé de l'Organisation.* » Le Comité chargé des ONG de l'ECOSOC peut accorder le statut consultatif aux ONG qui répondent à des critères précis : exister depuis au moins deux ans, posséder 1 siège administratif, une constitution adoptée de manière démocratique, une autorité habilitée à représenter les membres de l'organisation et une structure représentative, le processus de prise de décision doit être transparent et démocratique, il doit exister des mécanismes de contrôle, et, dernier critère, les ressources de l'organisation doivent provenir dans leur majorité de contributions des organisations nationales affiliées à l'ONG ou de membres individuels.

Depuis les années 1980, l'incapacité croissante des pouvoirs étatiques nationaux et des instances internationales institutionnelles à gérer les crises humanitaires, la mondialisation, l'évolution des technologies de l'information et des médias ainsi que le déficit d'image démocratique de certaines institutions ont permis un développement sans précédent des ONG.

Les ONG « urgentistes »

Pour l'opinion publique, les ONG qui privilégient l'humanitaire d'urgence sont le symbole même des ONG. Elles interviennent directement sur le terrain pour venir en aide à des populations qui sont généralement en situation d'extrême précarité, suite à des crises provoquées par l'homme (déplacement de population, guerre...) ou à des catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, cyclone, tsunami...). La crise passée, elles se retirent de la zone de crise. Les ONG d'urgence se divisent historiquement en deux groupes. La première génération prône la neutralité et le silence et refuse de prendre parti politiquement pour un des camps engagés. La seconde génération apparaît au moment de la guerre du Biafra en 1968. Frustrés devant le silence du Comité International de la Croix Rouge (CICR), des médecins français vont ouvrir la voie aux ONG prônant la prise de position

publique. Selon eux les ONG ont le devoir de dénoncer les atrocités dont elles sont les témoins. En cas de crise humanitaire, les ONG se devraient d'intervenir en dehors de toute considération politique ou diplomatique. Ils seront à l'origine de la naissance en 1971 de Médecins Sans Frontières (MSF).

Le développement de l'humanitaire d'urgence depuis les années 1990

L'aide humanitaire d'urgence représente un secteur relativement marginal de l'action des ONG jusque dans les années 1980. En effet, la plupart de celles-ci répugnaient à s'y investir car ses techniques, ses méthodes et ses principes étaient considérés comme beaucoup moins valorisantes en regard de champs d'action comme l'aide au développement, la défense des droits de l'homme ou la protection de l'environnement. Cependant, avec l'importante augmentation en nombre, intensité et cruauté des guerres pendant les années 1990 et la multiplication des catastrophes naturelles, les ONG se sont mises à consacrer de plus en plus de moyens à l'aide aux populations victimes de conflits et de désastres naturels. Dans certains cas des programmes de développement ont été remplacés par des actions humanitaires permanentes comme par exemple en Somalie, en Afghanistan ou encore au Soudan. Avec la fin de la confrontation est-ouest les ONG ont pu œuvrer dans une plus grande neutralité. De plus, les grandes puissances se sont alors largement désengagées de la plupart des conflits désormais sans enjeux apparents et les ONG ont pris leur relais. On est passé de soutiens étatiques vers des États ou des mouvements de guérilla à une aide humanitaire, le plus souvent engagée sans objectifs politiques précis. Enfin, les donateurs se sont détournés de l'aide au développement au profit de l'aide humanitaire, politiquement plus rentable et soutenue par l'opinion publique. Les ONG ont dû suivre le mouvement. Au final, au temps long du développement s'est substitué celui de la rapidité des moyens techniques mis en œuvre pour un objectif précis et à court terme.

ONG d'urgence contre ONG de développement

Les conflits peuvent se découper en trois séquences : l'urgence, la réhabilitation (ou remise en état) et le développement. Cette spécialisation, si elle a permis aux différentes ONG de se spécialiser chacune dans un domaine très pointu, a cependant aussi incité les ONG d'urgence à se substituer aux acteurs locaux. Si elles agissent en faveur des victimes elles ont aussi tendance, pour remédier rapidement à une crise, à agir à leur place. L'ONG d'urgence pense à court terme, travaillant dans un sens contraire au développement durable. Les ONG de développement qui prennent le relais des ONG d'urgence visent, de leur côté, à mettre en place des projets de long terme favorisant un développement pérenne. Il est nécessaire que les ONG d'urgence et de développement apprennent à collaborer ensemble pour que leurs projets intègrent le court terme et le long terme. C'est par exemple ce que Médecins Sans Frontières et le Gret (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) ont tenté de faire au Kasai oriental (République démocratique du Congo) en y envoyant une mission conjointe en 1994.